

Mesdames, Messieurs les Élus et Parlementaires,

La FNAT s'interroge sur les choix de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM) qui a présenté à la profession une nouvelle convention pluriannuelle visant à réduire ses dépenses de transport sanitaire et de taxi conventionné.

- Dans un premier temps, cette orientation repose sur le développement du transport partagé, inscrit dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024.
- Dans un second temps, elle repose sur la mise en place de salons d'attente (tant attendus depuis 8 ans) et de plateformes annoncées.

La Fédération Nationale des Artisans du Taxi (FNAT) soutient pleinement le transport partagé, lequel représente une évolution logique et responsable de notre secteur, capable d'optimiser les trajets, de maîtriser les dépenses publiques et de valoriser l'engagement quotidien des artisans taxis.

Toutefois, la santé ne peut devenir une variable d'ajustement budgétaire.

Le taxi joue un rôle essentiel dans le système de soins grâce à sa présence sur tout le territoire, en particulier dans les zones rurales. Le vieillissement de la population, le développement de l'hospitalisation à domicile, l'hospitalisation de jour, et l'éloignement croissant des structures de soins accentuent les besoins en transport, tant partagés qu'individuels.

Si le transport partagé devient la norme à chaque fois que cela est possible, il doit être organisé par la profession ou en collaboration avec nos représentants. Le transport individuel, quant à lui, reste absolument indispensable dans de nombreuses situations :

- isolement géographique
- état de santé de l'assuré
- absence d'alternative locale.

Une possibilité d'organisation n'est pas un état de fait et nous devons pouvoir répondre à chaque assuré en fonction de sa situation.

Or, nous constatons aujourd'hui une dérive préoccupante : les orientations tarifaires sont imposées de manière unilatérale, sans véritable négociation, par le directeur de la Caisse nationale. Cette posture autoritaire éloignée de toute logique de concertation, rejette l'expertise des professionnels de terrain, et nie la réalité économique à laquelle sont confrontés les artisans taxis.

En imposant sa propre vision du transport sanitaire et du taxi conventionné, le directeur agit sans tenir compte de la diversité des territoires ni du rôle de cohésion que joue notre profession. Cette verticalité décisionnelle ne peut qu'aboutir à un affaiblissement de l'offre, en particulier dans les zones rurales.

Nous alertons donc sur les risques d'une mise en œuvre rigide :

- La disparition progressive du transport individuel dans certaines zones, faute de pouvoir couvrir les charges de nos entreprises, risque de mettre en danger l'accès aux soins pour des milliers de patients.
- La dégradation des conditions économiques pour les artisans taxis provoquera des cessations d'activité, ce qui aura pour conséquence d'aggraver la désertification médicale et le licenciement de nos salariés.
- La baisse unilatérale des tarifs poussera inéluctablement les entreprises de taxi à répondre à d'autres activités afin d'assurer la pérennité de leurs entreprises, au détriment du transport des patients. Cette mutation forcée accentuera les disparités d'offre entre zones urbaines et rurales, ce qui va à l'encontre du principe d'égalité territoriale inscrit dans notre pacte républicain.

Le numerus clausus mis en place pour les autres entreprises en lien avec la santé a fragilisé tout un système de soins et la mauvaise prise en compte des besoins a poussé les praticiens libéraux à l'exode.

Ne commettons pas à nouveau les mêmes erreurs, car le rôle de la CNAM et de nos entreprises est de permettre l'accès aux soins pour tous.

Ces orientations seraient contraires à l'article L.1110-1 du Code de la santé publique, qui garantit à chacun un égal accès aux soins.

Nous demandons donc solennellement :

1. Une négociation concertée, continue et réelle entre les acteurs de terrain, les élus et les organismes d'assurance maladie.
2. Des conditions tarifaires viables qui permettent aux entreprises de taxi de remplir leur mission de service public.
3. Le maintien explicite du transport individuel comme complément indispensable au transport partagé.

XX

Élus, parlementaires, votre engagement est primordial.

La santé est une affaire de société et non pas un simple poste de dépense budgétaire.

Elle mérite une vision à long terme, fondée sur l'équité territoriale et le respect des patients comme celui des professionnels.

Mobilisez-vous à nos côtés pour garantir aux patients un transport efficace, humain et durable, au service de tous.